



Vente export produit de marque française sans accord des marques

Par **Evanou**, le **17/11/2013** à **02:17**

Bonjour, Je construis un site de vente en ligne à destination de personnes ne vivant pas en France. Je souhaite leur mettre à disposition des produits de prêt à porter vendus en France. Est-il possible d'acheter pour moi ces produits en magasin "normal" et de les vendre sur internet à destination de mes clients étrangers (sans accord directement avec les marques) ? (Ca n'aurait pas d'intérêt pour des Français en raison du prix plus élevé, mais je cible des personnes qui n'ont pas ces produits à proximité) Je souhaite procéder ainsi afin de tester mon modèle sans acquérir de stock et passer à la vitesse supérieure dans un second temps. Merci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le **17/11/2013** à **11:07**

Bonjour, Il y a un bon article de Me Murielle Cahen dont la réputation n'est plus à faire dans les domaines liés au numérique et aux réseaux ici : <http://www.murielle-cahen.com/publications/distribution-selective.aspx> Il en ressort que si les marques ont mis en place un réseau de distribution, vous ne pouvez que solliciter leur accord ou renoncer à cette commercialisation.